



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2026

2. Création de trois emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité au camping municipal :

Le camping municipal sera ouvert du 1er juin au 30 septembre 2026.

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il convient de créer 3 emplois non permanents pour la saison 2026 au camping:

- 1 poste du 18 mai au 30 septembre 2026 inclus ;
- 1 poste du 13 juillet au 16 août 2026 ;
- 1 poste du 27 juillet au 30 août 2026.

Le recrutement d'agents contractuels de droit public est autorisé.

Missions exercées: Accueil, entretien, gestion administrative et comptable.

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C.

Rémunération déterminée selon un indice brut maximum de 486, au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter cette proposition et à inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité (11 votants).

3. Tarifs 2026 du camping municipal:

Pour rappel, les tarifs actuels au camping municipal de Pont ar Gler sont:

• Emplacement simple	4 €
• Emplacement XL	5 €
• Adulte	4 €
• Enfant (- 10 ans)	2 €
• Camping-car / Fourgon aménagé	10 €
• Voiture	2 €
• Moto	2 €
• Chien	2 €
• Branchement électrique	4 €
• Hébergement en salle	8 €
• Lave-linge ou sèche-linge	5 €
• Douche (personnes extérieures)	3 €
• Location de drap	2 €
• Cabane étape	20 € - Caution: 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir ces tarifs pour la saison 2026.

Adopté à l'unanimité (11 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2026

Présents Monique NEDELLEC, Marc BOIZARD, Laurent THOMAS, Isabelle BIDEAU, Anaïs MURLA, Michel CLEACH, Marie-France ROLLAND, Emmanuel TOCQUER, Yves-Marie DAYOT, Stéphane REMEUR, Julie HOFER

Secrétaire de séance Laurent THOMAS

Absents / Excusés Clément REUNGOAT, Anne-Flore CZERWINSKI

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11 / **Votants** : 11

Date de convocation du conseil Municipal : 15/01/2026

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

1. Attribution du bail commercial du restaurant communal – *Point annulé*
2. Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité au service technique
3. Création de trois emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité au camping municipal
4. Tarifs 2026 du camping municipal
5. Questions et informations diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025

Aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité.

Vote : Adopté à l'unanimité (11 votants).

1. Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité au service technique :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service technique, le Maire propose de recruter une personne pour une période allant du 1er avril au 30 septembre 2026 inclus.

Le recrutement d'agents contractuels de droit public est autorisé.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet dans la catégorie hiérarchique C.

Missions principales: entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, petits bricolages.

La rémunération de l'agent sera déterminée selon un indice de rémunération brut maximum de 486. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter cette proposition et à inscrire au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité (11 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2026

4. Questions et informations diverses :

- Le Maire informe le Conseil de la réception d'un devis de Cécile pour la confection de rideaux sur mesure pour le dortoir du camping municipal. La proposition est validée et les crédits seront prévus au BP 2026.
- Rappel d'une réunion le 23/01 pour les adjoints concernant l'appel d'offre des 4 constructions.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée au titre du volet du 1 département pour la réfection de la route de Traon Bellec Vras.

Séance levée à 21H45.

Le Secrétaire de Séance,
Laurent THOMAS

Le Maire,
Monique NEDELLEC

